



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 2085

## Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des porteurs de titres russes. En effet, suite aux accords franco-russes de novembre 1996, une commission du suivi de cet accord a été constituée. Aussi, il lui demande de bien vouloir le tenir informé du résultat des travaux de cette commission.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes. Le Gouvernement a chargé la commission de suivi de l'accord du 26 novembre 1996 entre la France et la Russie, instituée par décret pris le 12 février 1997, et dirigée par M. Paye, conseiller d'Etat en service extraordinaire, de proposer les modalités de recensement, d'évaluation et d'indemnisation des titres russes et pertes ou dépossession de biens subies par des personnes physiques ou morales françaises, lors de la Révolution de 1917 et des annexions de territoires par l'Union des républiques socialistes soviétiques entre 1939 et 1945. Le Gouvernement prendra ses décisions sur la base des propositions de cette commission, qui assurera ensuite le suivi de leur exécution. La commission devrait procéder dès le début du mois de septembre aux consultations les plus larges possibles, notamment des associations de porteurs de titres russes et des représentants des victimes de spoliations. Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que ses travaux se déroulent dans la transparence. Le mémorandum d'accord du 26 novembre 1996 devrait être soumis au Parlement dès le début de la prochaine session. Son texte sera rendu public, selon l'usage, lors du dépôt du projet de loi autorisant son approbation sur le bureau de l'Assemblée nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Sarlot](#)

**Circonscription :** Vendée (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2085

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 1997, page 2558

**Réponse publiée le :** 8 septembre 1997, page 2857